

RAPPORT ANNUEL DU REGISTRARIAT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018 - 2019

BILAN DE L'ANNÉE 2018-2019

1.1 Inscription automatique

Le projet est reporté indéfiniment, faute de temps.

1.2 Règlement sur l'évaluation des apprentissages

La rédaction du projet de règlement s'est poursuivie en 2018. Suivant l'arrivée de la nouvelle vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche, le Comité de la RVD sur le projet de règlement sur l'évaluation des apprentissages pourrait reprendre ses travaux prochainement.

Le nouveau projet de règlement pourrait être en vigueur à l'automne 2020.

1.3 Règlement sur le toturat

Le projet de règlement est complet. La RVD a demandé qu'il soit fusionné au règlement sur l'évaluation des apprentissages, ce qui reporte son entrée en vigueur à l'automne 2020.

1.4 Mineures thématiques et commutativité des certificats

Le projet de règlement fut approuvé par le Sénat et la note de service aux facultés fut rédigés et circulée. Le nouveau règlement sera au Répertoire pour l'année universitaire 2019 – 2020. Le Registrariat et le Service de l'admission ont œuvré à former les conseillères et les conseillers en orientation des écoles secondaires et, en collaboration avec le Bureau de recrutement, ont fait la promotion de la mineure thématique comme outils de personnalisation du cursus des études de premier cycle. Nous anticipons plusieurs inscriptions dès l'automne 2020. Certains projets de programme soumis aux instances durant la dernière année ont déjà invoqué le règlement en proposant des programmes de certificats et mineure en...

1.5 Valorisation du leadership étudiant

Ce projet est reporté, faute de temps.

1.6 Politique sur l'horaire de cours

La nouvelle politique sur l'horaire de cours fut validée par la RVD et sera prochainement soumise aux instances pour approbation. Déjà mise en œuvre officieusement depuis deux ans, la Politique est maintenant bien rodée et permet de mieux encadrer le travail de préparation de l'horaire de cours.

1.7 Plan de cours aux cycles supérieurs

Le projet de règlement fut approuvé par le Sénat. La note de service fut rédigée et circulée. Le nouveau règlement sera au Répertoire pour l'année universitaire 2019 – 2020. En anticipation de l'arrivée du nouveau règlement, et faisant suite à la note de service pour sa mise en œuvre, nous avons dressé la liste de cours de cycles supérieurs qui ne comportent pas d'objectifs généraux d'apprentissage. Les facultés sont invitées à rédiger des objectifs pour ces cours d'ici la fin octobre.

1.8 Études à mi-temps aux cycles supérieurs

Le projet de règlement fut modifié à quelques reprises à la suite de son étude par le Comité des programmes des cycles supérieurs. La version finale du projet est entre les mains de la FESR et devrait être soumise aux instances dans les semaines à venir.

1.9 Système de gestion électronique de l'évaluation de l'enseignement

L'évaluation électronique de l'enseignement fut déployée avec succès à toutes les facultés de l'UMCM et pour les trois sessions d'étude. Les processus et procédés furent améliorés pour mieux accommoder des cas particuliers. Une programmation fut faite pour évaluer les cours de formation en milieu clinique et certains cours de travaux pratiques.

1.10 Transition et formation

Beaucoup de temps fut investi durant la dernière année pour commencer la rédaction de procéduriers en couchant sur papier les pratiques et usages de gestion du dossier des études, de préparation des horaires et de production du Répertoire.

1.11 Nouvelle version de Banner (Socrate)

La mise à jour de Banner fut reportée à l'automne 2020.

1.12 Incompatibilité des mineures et majeures

Une grille d'incompatibilité fut préparée par la RVD et sert maintenant à guider le travail des facultés et du Service de dossiers. Elle doit encore être mise à l'épreuve dans toutes les facultés avant d'être approuvée par les instances. Nous comptons la soumettre au Comité des programmes durant la prochaine année.

1.13 Auditrice et visiteuse

Faisant face à un nombre croissant de demandes pour l'inscription à un cours comme visiteur ou visiteuse et vu la confusion dans nos règlements sur le statut d'étudiante ou d'étudiant auditeur ou visiteur, la RVD a demandé que cette question soit règlementée dans les meilleurs délais. Un projet de règlement fut rédigé et étudié par la RVD. Le projet est maintenant à l'étude par le Comité des programmes.

1.14 Politique sur les cours

Pour améliorer le processus de création, de modification et d'abolition de cours, une nouvelle Politique sur les cours fut rédigée en grande partie par la fusion de plusieurs politiques du Comité des programmes ayant trait aux cours. La Politique regroupe donc toutes les règles pourtant sur les cours en un même temps et selon une nomenclature cohérente, mais formalise aussi certaines pratiques établies au sein du Comité des programmes. Les formulaires de création, de modification et d'abolition d'un cours sont modifiés en conséquence, en les rendant plus clairs et plus succincts.

1.15 Calendrier universitaire

Un projet de mise à jour du Calendrier universitaire fut soumis aux instances. En consultant la RVD et les facultés, nous avons convenu de certains changements à faire au Calendrier. Le nouveau Calendrier comporte les dates de début de l'inscription pour les trois sessions. Nous en avons profité pour réécrire les *Principes directeurs de préparation du Calendrier universitaire*, pour en faire une véritable *Politique sur le Calendrier universitaire*. La Politique et le projet de Calendrier sont à l'étude par le Comité des programmes.

1.16 Exigences linguistiques

Faisant écho à une réforme des cours de français lancée par la Faculté des arts et des sciences sociales, nous avons rédigé un projet de règlement modifiant les exigences linguistiques de l'Université. Le projet de règlement, étudié et recommandé par la RVD, fut approuvé par les instances et paraîtra au prochain Répertoire. Pour sa mise en œuvre, nous avons préparé, avec la FASS, un protocole sur la transition de l'ancien règlement au nouveau.

1.17 Guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude

Nous avons publié sur le site Internet de l'Université, le Guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude : Guide de la professeure ou du professeur. Résultat de travaux de longue haleine au sein de la RVD, ce guide encadre dorénavant les professeures ou professeurs qui soupçonnent une fraude dans leurs cours. Il énonce la démarche à suivre, les principes à respecter et la responsabilité de chacun. Il s'agit du premier de trois guides. Il serait donc suivi du Guide des officiers de l'Université et du Guide des étudiants et des étudiantes.

1.18 Politique sur le dossier des études

Après un travail de plusieurs années, nous avons déposé au Comité des programmes un projet de Politique sur le dossier des études. Les règlements universitaires stipulent depuis longtemps qu'une telle politique régit le dossier des études, mais aucune telle politique n'existe. Sachant que la protection de l'information est de plus en plus dans l'œil du public et que la cybersécurité est un domaine émergent de responsabilité, il importe de mieux encadrer l'accès au dossier des études et de clarifier les conditions qui permettent la communication ou la divulgation de renseignements. Cette politique se veut un compagnon de la *Politique de confidentialité* de l'Université.

Parmi les questions traitées à même la politique sur le dossier des études, il y a la langue de rédaction des documents déposés au dossier et celle des documents officiels émanant du dossier. Pour que les assises soient claires, nous avons recommandé une modification à la Politique linguistique de l'Université. Cette modification fut entérinée par le Conseil de la langue française de l'Université et recommandée au Sénat académique, qui l'a adoptée.

1.19 Statistiques sur l'admission et l'inscription

La session d'hiver ayant grandement cru en importance à l'admission, nous produisons dorénavant des rapports à la session d'automne sur l'admission à temps complet à la session d'hiver. La structure et le contenu des rapports sur l'admission furent revus pour fournir plus de données sur les facultés et les constituantes.

Vu l'arrivée de l'inscription avancée, nous avons ajouté de nouveaux rapports statistiques sur l'inscription à temps complet. Les nouveaux rapports sont produits à la session d'hiver en vue de l'inscription à la session d'automne. Le premier est produit après le début de l'inscription des étudiantes et des étudiants qui continuent leurs études au mois de mars. Le second est produit après le début de l'inscription des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants au mois d'avril.

1.20 Comité sur la cybersécurité

L'Université a créé un Comité sur la cybersécurité, présidé par le vice-recteur de la constituante de Shippagan. Il nous revient, au sein de ce comité, de faire l'état des lieux de la sécurité de la donnée et des documents dans le secteur académique. En plus de consultations de la RVD et des facultés, nous avons sondé la communauté universitaire sur les pratiques et les usages dans la gestion des données et documents. Les résultats du sondage furent repris par le Comité et alimenteront son prochain rapport au Conseil des gouverneurs.

1.21 Présidence d'assemblée du Sénat

Depuis aout 2018, le Registraire préside les réunions du Sénat académique. Malgré qu'il ne s'agit pas d'une fonction du Registraire à proprement dire, mais plutôt de la personne, de nouvelles tâches s'ajoutent. Le Registraire participe dorénavant au réunions du Bureau de direction du Sénat. La fonction de président d'assemblée du Sénat attire aussi plusieurs demandes d'interprétation des règles de procédures pour les assemblées départementales, conseils de faculté, comités, etc.

1.22 Mise en œuvre de l'entente sur les droits de scolarité

Malgré que la gestion des droits de scolarité ne relève pas du Registrariat, la mise en œuvre de l'entente avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les droits de scolarité soulève des questions d'identification de cohortes d'étudiantes et d'étudiants au système et d'application d'attributs liés à une formule de facturation des droits. Le Registrariat a produit une note de synthèse expliquant les divers scénarios de mise en œuvre de l'entente pour alimenter les délibérations de l'Équipe de direction.

1.23 Autorisation d'accès au dossier des études

Puisque le Service de l'admission ne relève plus du Registrariat, l'administration de l'accès au dossier des études fut transférée au Registrariat durant la dernière année. Nous en avons profité pour refaire le formulaire de demande d'accès en anticipation de la Politique sur les dossiers des études et pour mieux protéger la donnée dans le contexte des travaux du Comité sur la cybersécurité.

OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2019 – 2020

2.1 Guide de mise en œuvre du règlement sur la fraude

Faisant suite à la publication du guide de la professeure ou du professeur, nous rédigerons le guide de l'officier et le guide de l'étudiante et de l'étudiant. Le guide sera produit en consultant la RVD.

2.2 Évaluation des apprentissages

Travail majeur, la rédaction du projet de règlement sur l'évaluation des apprentissages continuera. Selon la volonté de la RVD, ce projet de règlement comprend maintenant aussi le projet de règlement sur les cours par tutorat, le projet sur les cours théoriques et pratiques et le projet sur la révision de la lettre finale du cours.

2.3 Recentrer les priorités en recherche institutionnelle

Avec l'embauche d'une nouvelle chercheuse institutionnelle ou d'un nouveau chercheur institutionnel, nous viserons à recentrer nos efforts sur l'analyse des données afin de mieux alimenter les processus décisionnels de l'Université.

2.4 Politique sur l'horaire de cours

La Politique devrait être entérinée par les instances durant la prochaine année. Nous conviendrons avec les facultés du protocole de sa mise en œuvre, y compris certaines modifications au gabarit de production de l'horaire de cours et aux entrées au système.

2.5 Politique sur le dossier des études

L'entrée en vigueur durant la prochaine année de la *Politique sur le dossier des études* exigera une tournée de formation des principaux officiers académiques de l'Université et du personnel de soutien administratif des facultés.

2.6 Gabarit de plan de cours

En proche collaboration avec la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, la RVD et le Service d'animation et de soutien à l'enseignement, nous créerons un gabarit de plan de cours sous forme d'un formulaire électronique comportant tous les éléments requis par les règlements universitaires du premier cycle et des cycles supérieurs. Ce formulaire permettrait d'automatiquement enregistrer et indexer les plans de cours, tout en assurant que les plans soient conformes.

2.7 Études à mi-temps aux cycles supérieurs

L'adoption par les instances du règlement sur les études à mi-temps aux cycles supérieurs et sa mise en œuvre pour l'automne 2020 sera porteur de moult travaux de préparation et de modifications des systèmes. Le règlement crée un nouveau statut étudiant (en plus du temps complet et du temps partiel). Il nous faudra convenir de toutes les règles applicables à ce statut, d'anticiper et prévoir tous les effets secondaires sur la gestion des études et modifier les documents officiels, y compris le relevé de notes.

2.8 Nouvelle version de Banner

Si tout va comme prévu, la nouvelle version de Banner devrait être déployée à l'automne 2019. Cette version améliorera l'interface de travail et pourrait fournir un environnement plus convivial pour l'inscription aux cours. La mise en œuvre d'une nouvelle version de Banner est un travail majeur, exigeant de tester tous les éléments du système, tous les processus et les procédés de fond en comble.

2.9 Incompatibilité des majeures et des mineures

Lorsque la grille sera adoptée par les instances, nous programmerons des règles d'incompatibilité entre les majeures, entre des majeures et des mineures, entre des mineures ou entre des mineures et des certificats. Ces règles grèveront l'admission aux programmes en empêchant que l'étudiante ou l'étudiant soit admis à des programmes incompatibles. La grille sera publiée sur le site Internet de l'Université; possiblement au Répertoire.

2.10 Auditrice et visiteuse

Le règlement sur les personnes auditrices ou visiteuses sera soumis aux instances durant l'année. Une fois adoptés, nous préparons la note de service de mise en œuvre. Le relevé de notes officiel sera modifié pour y refléter le nouveau statut d'étudiante auditrice ou d'étudiant auditeur.

2.11 Politique sur les cours

La Politique sur les cours modifiera les formulaires de création, de modification et d'abolition d'un et changera la façon de la remplir. Le Registrariat formera les responsables des programmes et les officiers académiques sur les nouvelles règles et les nouveaux formulaires.

Une fois cette politique mise en œuvre, un travail similaire pourra se faire sur les programmes d'études, en commençant les mineures et les certificats.

2.12 Calendrier universitaire

Une fois le Calendrier pour les années 2019 – 2020 à 2022 – 2023 et la *Politique sur le Calendrier universitaire* adopté, nous en ferons la publication sur le site Internet de l'Université à même le Répertoire. Une note à la communauté universitaire annoncera le nouveau Calendrier et expliquera les changements.

2.13 Objectifs généraux d'apprentissage

Le Registrariat travaillera avec les facultés pour doter les cours des cycles supérieures d'objectifs généraux d'apprentissage, tout en voyant à ce que tout nouveau cours ou tout cours modifié de premier cycle soit doté d'objectifs généraux d'apprentissage. Les objectifs seront programmés au système et paraîtront au Répertoire de l'année universitaire 2020 – 2021.

2.14 Programmes de premier cycle

L'évaluation de certains programmes, le manque de cadre pour les programmes de baccalauréat en administration et pour les programmes de diplôme, ainsi que le besoin d'une nomenclature des programmes, nous poussent à rédiger un projet de règlement modifiant le règlement 2. Le projet sera soumis à la RVD à l'automne 2019 et pourrait être présenté aux instances à l'hiver 2020 en vue de sa publication au Répertoire de l'année universitaire 2020 – 2021.

2.15 Rédaction épïcène ou non binaire

Lors d'une réunion du Sénat en 2018, il fut invoqué le besoin de convenir d'une approche commune et cohérente sur la rédaction épïcène ou non binaire. Cette question peut être étudiée par un Comité de la RVD faisant usage de l'expertise du Secteur langue de la Faculté des arts et des sciences sociales.